



© David Michelin

Moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements favorables à la biodiversité



► Type d'indicateur (DPSIR) : Réponse

► Question clé :

Quelles sont les réponses apportées par les acteurs du territoire pour préserver la biodiversité ?

► Question posée par l'observatoire :

Quel est le cadre d'intervention pour la biodiversité sur le territoire ?

► Question SRCE :

Quels sont les moyens financiers alloués par les pouvoirs publics à la préservation de la biodiversité ?

Les actions et engagements concernés par l'indicateur répondent à plusieurs types d'objectifs :

- l'amélioration des connaissances sur les espèces (ex : études ornithologiques, botaniques, mammalogiques, entomologiques ; surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages), les espaces naturels (ex : analyse de la qualité hydrobiologique des eaux courantes) et les services écosystémiques ;
- la préservation des espèces menacées (ex : plans nationaux en faveur des espèces menacées, collections naturalistes, conservation de variétés anciennes) ;
- la préservation et/ou la restauration des espaces protégés (ex : réserves naturelles nationales ou régionales, arrêté de protection de biotope) et des trames vertes et bleues (ex : travaux de création et restauration des milieux humides et de la continuité des cours d'eau ou de plantation de haies ou ripisylves) ;
- l'animation de dispositifs de gestion, de restauration et de valorisation durable du patrimoine naturel remarquable (ex : sites Natura 2000 ou espaces naturels sensibles) ou plus ordinaire (ex : appels à projets "bocages et paysage" ou "vergers conservatoires", mesures agro-environnementales et climatiques, jachères environnement faune sauvage) ;
- l'éducation et la sensibilisation aux enjeux de préservation de la biodiversité (ex : organisation de classes environnement, visite de ruchers école, installation d'équipements dans des sites naturels ouverts au public, animations pédagogiques, formations d'enseignants, rencontres d'acteurs, portails internet, création et diffusion de supports d'information).

DÉFINITION DE L'INDICATEUR

Les moyens financiers engagés par les pouvoirs publics en faveur de la préservation de la biodiversité reflètent indirectement le niveau d'intérêt que la société accorde à cet enjeu.

L'indicateur "Moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements favorables à la biodiversité" renseigne sur l'effort financier de l'Union européenne, de l'Etat, de la Région, des agences de l'eau Loire Bretagne, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse, et des huit départements de Bourgogne-Franche-Comté (Côte d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Nièvre, Saône et Loire, Territoire de Belfort et Yonne) en faveur de la gestion et de la conservation de la biodiversité au regard des enjeux connus en région.



© EPTB Saône et Doubs

- l'élaboration et la mise en œuvre de documents cadre d'intervention dédiés à la préservation et à la valorisation de la biodiversité (ex : stratégie régionale pour la biodiversité, schéma régional de cohérence écologique).

Travaux de restauration de la Thalie sur les communes de Saint-Rémy et Chalon-sur-Saône (71) dans le cadre du Contrat des Rivières du Chalonnais en 2017.

RÉSULTATS

Les moyens financiers alloués en 2016 par les pouvoirs publics aux actions et engagements en faveur de la biodiversité à l'échelle du territoire de Bourgogne-Franche-Comté s'élèvent à environ 53,26 millions d'euros.



L'Union européenne, principal financeur des mesures agro-environnementales et climatiques.

L'Union européenne est le premier contributeur avec environ 25,31 millions d'euros dont 1,5 millions via le fonds FEDER et 23,85 millions d'euros via le fonds FEADER ; celui-ci étant principalement consacré aux mesures agro-environnementales et climatiques. Les Agences de l'eau sont le deuxième contributeur avec environ 13,6 millions d'euros principalement dédiés à la préservation et à la restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'État mobilise 4,9 millions d'euros essentiellement pour la préservation de la biodiversité remarquable (ex : sites Natura 2000 ou réserves naturelles) et l'amélioration de la connaissance. La Région contribue à hauteur d'environ 4,7 millions d'euros notamment au travers d'actions en faveur de la trame verte et bleue et de l'éducation relative à l'environnement. Enfin, les huit Départements dépensent près de 4,6 millions d'euros particulièrement dans le cadre de la mise en œuvre de leur schéma départemental d'espaces naturels sensibles. Ces résultats peuvent varier d'une année sur l'autre selon la programmation des actions de chacun des pouvoirs publics.

CE QU'IL FAUT RETENIR

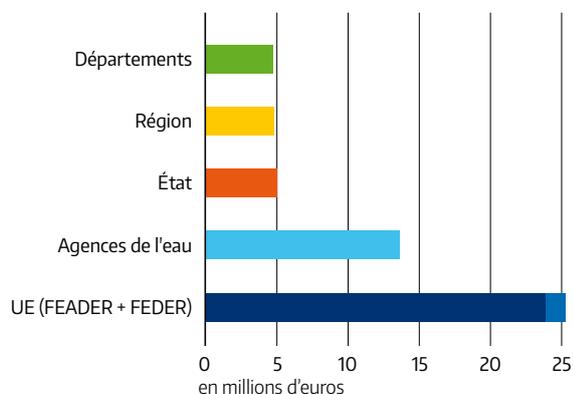
D'importants efforts financiers (53,26 millions d'euros) ont été réalisés en 2016 par les pouvoirs publics en faveur de la biodiversité. Ils ont permis à la fois de préserver et remettre en état une partie de la biodiversité de certains espaces agricoles, de la trame bleue, des espaces naturels remarquables. Ils ont également permis d'améliorer la connaissance et de sensibiliser un certain nombre d'acteurs en région (citoyens, élus, socioprofessionnels...).

Ces efforts restent cependant à relativiser au regard de la totalité des dépenses publiques réalisées en région en 2016, qui s'élèvent

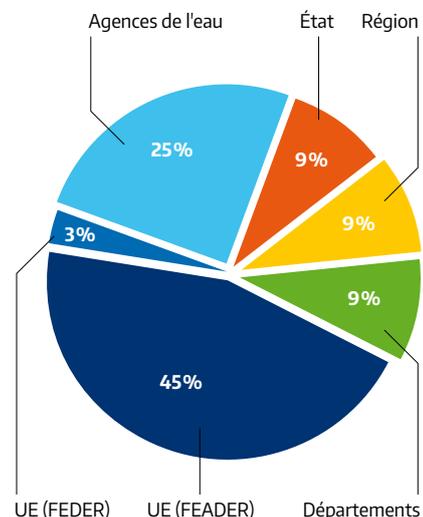
à près de 15,7 milliards d'euros. Les moyens financiers alloués en faveur de la biodiversité représentent en effet, 0,003 % de la dépense publique en région. Par ailleurs, bien que les engagements des pouvoirs publics contribuent à préserver ou restaurer la biodiversité dans certaines portions du territoire régional, ils ne permettent toutefois pas encore, a priori, d'inverser la tendance de l'érosion de la biodiversité. Celle-ci est pourtant à l'origine de la production d'un grand nombre de services écosystémiques indispensables au bien-être des habitants et à la prospérité des territoires sur le long terme.

REPRÉSENTATION GRAPHIQUE DE L'INDICATEUR

Montants alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté



Part des moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements en faveur de la biodiversité en Bourgogne-Franche-Comté



CARACTÉRISTIQUES

L'indicateur "Moyens financiers alloués par les pouvoirs publics aux actions et engagements favorables à la biodiversité" est composé des indicateurs suivants :

- ▶ Indicateur ACT2 "Volumes financiers totaux accordés (détaillés par cible, type d'actions et outils)" du dispositif de suivi et d'évaluation du schéma régional de cohérence écologique de Franche-Comté permettant de suivre l'objectif 3 ;
- ▶ Indicateur ACT2 "Répartition des moyens financiers alloués aux actions et engagements figurant dans le plan d'action stratégique du SRCE" du dispositif de suivi et d'évaluation du schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne permettant de suivre l'objectif 3 ;
- ▶ Indicateur ACT3 "Part des aides accordées par l'État et/ou le Conseil régional dans les différentes politiques publiques (agriculture, transport, urbanisme...) soumises à des critères liés au SRCE" du dispositif de suivi et d'évaluation du schéma régional de cohérence écologique de Bourgogne permettant de suivre l'objectif 3.

FIABILITÉ, PISTES D'AMÉLIORATION

Cet indicateur présente plusieurs limites :

- ▶ Il ne prend pas en compte l'ensemble des moyens financiers engagés par les pouvoirs publics en faveur de la biodiversité. Par exemple, les fonds alloués par certaines collectivités (communes ou groupements de communes) ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'indicateur. De la même manière, certains fonds publics autres que ceux directement dédiés à la biodiversité mais contribuant pourtant à sa préservation ou sa restauration ne sont pas pris en compte. Il en va de même pour les fonds alloués par le secteur privé comme les entreprises, les organisations socio-professionnelles (chambres consulaires, banques, industrie, etc.) ou

certaines organisations associatives. Il serait intéressant d'élargir le calcul de cet indicateur et de prendre en compte les données relatives aux fonds alloués par l'ensemble des parties prenantes engagées à financer des actions en faveur de la biodiversité.

- ▶ Il ne prend pas en compte les traitements des agents de la fonction publique d'Etat et territoriale qui travaillent sur le thème de la biodiversité.
- ▶ Les bases de données existantes et utilisées pour le calcul de cet indicateur ne permettent pas de faire une analyse qualitative plus fine des moyens alloués par les pouvoirs publics par types d'actions (connaissance, sensibilisation, gestion conservatoire, travaux de restauration, animation, etc.). Il n'existe en effet pas de base de données type des actions soutenues qui soit commune entre les différents financeurs. Il serait donc intéressant d'envisager de structurer une base de données type avec des champs de métadonnées standardisés et communs.
- ▶ Il ne donne qu'une information partielle de l'effort réalisé par les territoires en faveur de la biodiversité. Il serait en effet intéressant d'intégrer cet indicateur à un jeu d'indicateurs plus large sur les réponses apportées en matière de préservation et restauration de la biodiversité. Il pourrait par exemple être associé à d'autres indicateurs calculés dans le cadre de l'ORB comme les indicateurs "Surface régionale bénéficiant d'un statut de protection" ou "Part du territoire régional désigné au titre de Natura 2000".

- ▶ Il ne donne qu'une information ponctuelle, à un instant T, de l'effort réalisé par les pouvoirs publics en faveur de la biodiversité. Il serait intéressant de le mettre en perspective par rapport aux efforts réalisés sur une période longue de plusieurs années.

PAS DE TEMPS D'ACTUALISATION

Année de référence : 2016 à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté.

Annuel

Source et production de la donnée

Source : DREAL Bourgogne-Franche-Comté, Région Bourgogne-Franche-Comté, Agences de l'eau Loire Bretagne, Seine Normandie et Rhône Méditerranée-Corse, Départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Saône et Loire, de l'Yonne, du territoire de Belfort.

Producteur : Alterre Bourgogne-Franche-Comté

Pour en savoir plus

SRCE de Bourgogne :
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-de-bourgogne

SRCE de Franche-Comté :
www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-srce-de-franche-comte

Contact

Alterre Bourgogne-Franche-Comté
La Bourdonnerie
2 allée Pierre Lacroute, 21000 Dijon
Tél. : 03 80 68 44 30
Courriel : observatoire-biodiversite@alterrebfc.org